

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 04 avril 2024

OBJET : AFFAIRE N° 6.8 A

**Budget Primitif pour l'exercice 2024 -
Budget Principal**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Quatre Avril, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h05, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (1^{er} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (2^{ème} Adjt) -
M. ZEPHIR Jackson (3^{ème} Adjt) - Mme FLORESTAN Nadine (4^{ème} Adjt) -
M. POTHIN Joseph (5^{ème} Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (6^{ème} Adjt) -
M. FONTAINE Christopher - M. VAITY Bruno - Mme HOARAU Gertrude -
M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme AURE Jacqueline -
M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle -
M. BOURGOGNE Pierre - Mme FRUTEAU Nadège - Mme FAIN Marie Yveline.

EXCUSES

M. SADEYEN Frédéric (Procuration donnée à M. POTHIN Joseph)
Mme DE LAVERGNE Agathe (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)
M. MAURIN Jorris (Procuration donnée à M. AURE Fabien)
Mme RAMANY Nathalie (Procuration donnée à M. ZEPHIR Jackson)

ABSENTS

Mme SANDANCE Chantal - M. M'BAJOURMBE Bryan -
M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette -
M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 10 avril 2024, que la convocation a été faite le 21 mars 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 18.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20240404-BP_2024_Princ-BF
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Le Maire expose :

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 07 mars 2024, le budget primitif 2024 de la commune de Trois-Bassins s'établit selon les modalités présentées en annexe (annexe 1).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Principal et d'en voter les crédits par nature et par chapitre

Budget Primitif 2024	Montant
Fonctionnement	13 793 293,28 €
Investissement	14 677 535,03 €
Total	28 470 828,31 €

- de prendre en compte la reprise de résultats de l'exercice 2023 ;
- d'approuver la répartition des crédits de subvention dont la liste est annexée au document budgétaire (annexe 3) ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir, le cas échéant, avec les associations et les structures bénéficiaires ;
- d'autoriser le versement des cotisations aux organismes auxquels la Ville est adhérente : Association des Maires Départementalistes, Association des Maires de la Réunion et association des petites villes de demain ;
- d'approuver le versement d'une subvention à la caisse des écoles de Trois-Bassins de 100 000 € ;
- d'approuver le versement d'une subvention au CCAS de Trois-Bassins de 530 000 €.

Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.

Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- adopte par 22 voix pour et 00 voix contre, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Principal et vote les crédits par nature et par chapitre :

Budget Primitif 2024	Montant
Fonctionnement	13 793 293,28 €
Investissement	14 677 535,03 €
Total	28 470 828,31 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20240404-BP_2024_Princ-BF
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

- prend en compte la reprise de résultats de l'exercice 2023 ;
- approuve la répartition des crédits de subvention dont la liste est annexée au document budgétaire (annexe 3) ;
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir, le cas échéant, avec les associations et les structures bénéficiaires ;
- autorise le versement des cotisations aux organismes auxquels la Ville est adhérente : Association des Maires Départementalistes, Association des Maires de la Réunion et association des petites villes de demain ;
- approuve le versement d'une subvention à la caisse des écoles de Trois-Bassins de 100 000 € ;
- approuve le versement d'une subvention au CCAS de Trois-Bassins de 530 000 €.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Gertrude HOARAU



Le Maire

Daniel RAUSSE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20240404-BP_2024_Princ-BF
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Ville de Trois Bassins – Budget Ville – Budget primitif – 2024

V - ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :
 Pour : 22
 Contre : 00
 Abstentions : 00

Date de convocation : Le 21 Mars 2024

Présenté par le Maire,

A Trois Bassins, le 04 avril 2024

Délibéré par le Conseil Municipal, réunie en session ordinaire

A Trois Bassins, le 04 avril 2024

Les membres du conseil municipal,



NOM - Prénoms	Emargement	NOM - Prénoms	Emargement
AURE Fabien		LEBON Eddie	
ABSYTE Brigitte		FURCY Florelle	
FONTAINE Christopher		BOURGOGNE Pierre	
SANDANCE Chantal		SADEYEN Frédéric	
VAITY Bruno		POTHIN Joseph	
JANNIN Jocelyne		MAURIN Jorris	
M'BAJOURBE Bryan		RAMANY Nathalie	
HOARAU Gertrude		FRUTEAU Nadège	
LIN KWANG Joseph		RAMAKISTIN Roland	
ZITTE Danielle		AURE Yves	
FLORESTAN Nadine		DEPEHI Bernadette	
DE LAVERGNE Agathe		CLAIN Patrick	
ZEPHIR Jackson		VAITY Cathy	
AURE Jacqueline		FAIN Marie Yveline	

Certifié exécutoire par le....., compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la date de publication le.....

Accusé de réception en préfecture
 974-219740230-20240404-BP_2024_Princ-BF
 Date de télétransmission : 17/04/2024
 Date de réception préfecture : 17/04/2024